
Jour de séance 6

le mercredi 27 novembre 2019

10 h

Prière.

Le président de la Chambre interrompt les questions orales et rappelle à M^{me} Harris de ne pas désigner nommément les parlementaires, même en citant un passage d'un article paru dans les médias.

L'hon. M. Urquhart (Carleton-York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réaliser des travaux d'amélioration du chemin Tweedside. (Pétition 7.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} S. Wilson :

20, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation ;*

par l'hon. M. Steeves :

21, *Loi modifiant la Loi sur les assurances ;*

22, *Loi sur les biens non réclamés ;*

par l'hon. M^{me} Anderson-Mason, c.r. :

23, *Loi modifiant la Loi sur les biens ;*

par M. D'Amours :

24, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance ;*

25, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux.*

L'hon. M. Steeves donne avis de motion 19 portant que, le mardi 10 décembre 2019, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

M. McKee donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 12 décembre 2019, appuyé par M. K. Chiasson, il proposera ce qui suit :

attendu que Fièrement Nouveau-Brunswick, qui menait ses activités sous le nom de New Brunswick Proud, a exercé des activités douteuses pour influencer le résultat des élections provinciales de 2018, notamment en envoyant des messages textes non sollicités et des appels automatisés ;

attendu que New Brunswick Proud a exercé des activités douteuses semblables pour influencer le résultat des élections fédérales de 2019 au Nouveau-Brunswick, notamment en menant la tristement célèbre campagne de diffusion du message texte suivant : « Hi, I'm Pam » ;

attendu que des documents d'Élections Nouveau-Brunswick montrent que l'organisme est financé par des organismes conservateurs de l'extérieur de la province ;

attendu que le président de l'association progressiste-conservatrice d'une circonscription du Nouveau-Brunswick a dit sous serment dans le cadre d'une procédure judiciaire qu'il travaillait pour New Brunswick Proud ;

attendu que, selon un reportage dans les médias datant du 24 septembre 2019, la page Facebook de l'employé en question indiquait qu'il était le directeur du recrutement pour l'organisme de jeunes progressistes-conservateurs du Nouveau-Brunswick et que des photos de lui avec des personnes progressistes-conservatrices importantes du Nouveau-Brunswick, y compris le premier ministre, étaient affichées sur ses comptes de médias sociaux ;

attendu que, selon le même reportage dans les médias, Aaron Sophocleous, de Moncton, avait en 2018 fait campagne pour les Progressistes-Conservateurs lors des élections provinciales et que des documents constitutifs déposés auprès du gouvernement fédéral indiquaient qu'il était administrateur de Fièremment Nouveau-Brunswick ;

attendu que, selon des documents que New Brunswick Proud a déposés auprès d'Élections Nouveau-Brunswick, New Brunswick Proud a reçu deux grands dons par l'intermédiaire de cabinets d'avocats de Saint John, l'un par l'entremise de Nic Ouellette, ancien chef de cabinet du premier ministre Higgs, et l'autre par l'entremise de Lawson Creamer, un cabinet d'avocats où Mel Norton, un ancien candidat à la direction du Parti progressiste-conservateur, est associé ;

attendu que de telles affiliations indiquent qu'il existe des liens inquiétants entre New Brunswick Proud et le Parti progressiste-conservateur, même si le premier ministre nie l'existence de liens entre le Parti progressiste du Nouveau-Brunswick et l'organisme ;

attendu que, afin de défendre la démocratie, il faut encadrer la publicité émanant de tiers et financée par des groupes de l'extérieur qui vise à influencer le résultat des élections provinciales ;

attendu que le premier ministre a publiquement admis qu'il fallait resserrer les règles régissant la publicité émanant de tiers lorsqu'il a dit que, selon

lui, de plus en plus de tiers participaient à la publicité afin de promouvoir leurs intérêts particuliers, ce qui ne renforce pas du tout la démocratie ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renvoyer au Cabinet du procureur général aux fins d'examen le projet de loi 40, déposé durant la deuxième session de la législature courante, à l'améliorer, au besoin, et à le déposer de nouveau en y accordant la priorité.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 28 novembre 2019, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 12, 4 et 6.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 28 novembre 2019, la deuxième lecture des projets de loi 21, 22 et 23 sera appelée.

M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 4, 5, 6, 9 et 12 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 5 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi sur les procurations durables*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi sur les procurations durables*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 9 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi concernant la gestion des ordonnances et les pouvoirs en matière de recouvrement*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h 20.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi concernant la gestion des ordonnances et les pouvoirs en matière de recouvrement*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Savoie, appuyé par M. Crossman, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 19 novembre 2019

À Son Honneur,
l'hon. Brenda Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.